

Partie serrée sur la caisse de pension

Le Cartel intersyndical appelle à la mobilisation pour sauver les retraites de la CPEG, dans un contexte d'une rare complexité.

Pour les 40'000 salarié-e-s affilié-e-s à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) et le Cartel intersyndical qui les représente, la partie pour défendre les retraites s'annonce serrée et complexe. Suite à la baisse du taux technique à l'automne dernier (lire SITinfo n°6, nov. 2016), la CPEG s'est retrouvée subitement en situation de sous-capitalisation par rapport aux objectifs fixés par la loi. Le comité de la caisse, contraint par le droit fédéral de prendre des mesures, ne peut agir qu'en baissant les prestations de 20%. Seule manière de l'éviter : une nouvelle capitalisation de la caisse à hauteur d'un, voire plusieurs milliards selon les modèles, dont la décision relève *in fine* du Grand Conseil. Pour le Cartel intersyndical, dont le SIT est membre, une chose est certaine : sans une forte mobilisation du personnel, ce dernier devra encore passer à la caisse.

La proposition du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat semble disposé à mettre 4 à 5 milliards sur la table, mais avec des baisses de prestations, même si « limitées ». Après les 13% de réduction de rentes déjà concédée par le personnel avec la fusion de la CIA et la CÉH en 2014, la « limitation » de nouvelles pertes est toutefois loin d'être une question anodine.

Mais la plus lourde contrepartie demandée par le Conseil d'Etat est le passage de la primauté de prestations à la primauté de cotisations : un objectif politique historique de la droite, auquel les syndicats sont opposés tout aussi historiquement.

Sans tabou ni contrainte

Le Cartel n'en fait toutefois pas un tabou à ce stade, et demeure disposé à discuter de toutes les pistes de solutions possibles avec le Conseil d'Etat, sur la base de ses objectifs syndicaux fondamentaux : la défense des retraites et des salaires, laquelle doit passer par une capitalisation substantielle de la caisse de la part de l'Etat.

Mais quel sens aurait une négociation avec le Conseil d'Etat si pendant ce temps-là, le comité de la CPEG décidait de réduire les prestations de la caisse avec des effets irréversibles ? Le risque est réel et concret, puisque le comité de la CPEG a déjà prévu de relever l'âge-pivot d'une année, ce qui occasionnerait déjà 5% de réduction des rentes. Pour le Cartel, il est hors de question de négocier avec le pistolet sur la tempe, ce qui implique que toutes les décisions de la CPEG qui iraient dans le sens de réduire les prestations doivent être suspendues.

Bol d'air au Grand Conseil ?

Le bol d'air viendra peut-être du Grand Conseil, qui tiendra une session spéciale le 24 avril sur demande de la gauche et du MCG, lesquels ont déposé un projet de loi prévoyant 1 milliard de capitalisation supplémentaire, dont 200 millions à charge du personnel via une augmentation de sa cotisation. Les avis divergent sur la durabilité de cette mesure, moins onéreuse pour l'Etat que celle articulée par le Conseil d'Etat. Pour le Cartel, l'augmentation de la cotisation des salarié-e-s est plus que discutable, alors qu'elles sont globalement déjà extrêmement élevées.

Reste qu'elle enlèverait au comité de la CPEG toute raison de se précipiter dans des mesures de réduction des rentes, et permettrait au Cartel et au Conseil d'Etat de poursuivre leurs discussions un peu plus sereinement. Mais un peu seulement. Parce que le Conseil d'Etat et la droite ne feront pas de cadeau.

Le Cartel appelle donc à une

Assemblée du personnel

le 4 mai 2017, 20h au Palladium

et n'exclut aucune mesure de lutte, y compris la grève, dans cette partie serrée pour défendre les retraites.